

Version française * The English version precedes *****

Bonjour,

Le projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (GCRA) est une initiative de grande envergure de l'ASFC et de l'industrie visant à moderniser la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées au Canada. La phase initiale du projet, lancée en mai 2021, a permis aux importateurs, courtiers et consultants en commerce de consulter leurs transactions et relevés de compte, de demander une décision et de payer des factures avec de nouvelles options de paiement électronique.

Reconnaissant l'investissement et l'incidence que représente la GCRA pour l'industrie et pour le gouvernement du Canada, nous prenons une approche par phase pour que la GCRA devienne le système officiel pour la perception des droits et taxes sur les marchandises commerciales importées au Canada.

En octobre 2023, la version 2 de la GCRA sera mise à la disposition de certains partenaires de l'industrie qui souhaitent mettre à l'essai leurs propres systèmes internes, et des fournisseurs de services logiciels qui pourront continuer à certifier leurs logiciels selon la GCRA.

Les modifications réglementaires proposées se poursuivent selon le calendrier établi, avec une date d'entrée en vigueur prévue pour mai 2024, lorsque la GCRA deviendra le système d'enregistrement officiel. D'autres améliorations devraient être apportées à l'automne 2024. Une tribune sera mise en place avec les principaux intervenants pour discuter de la mise en œuvre de cette approche progressive et de l'application des règlements à l'appui de la GCRA.

Toutes les entreprises commerciales qui importent des marchandises au Canada doivent s'inscrire au Portail client de la GCRA (PCG) avant mai 2024 afin de minimiser les retards à la frontière et de bénéficier de la période de transition de la mainlevée avant paiement (MAP).

Plus précisément, tous les importateurs qui se sont inscrits au PCG avant la date d'entrée en vigueur en mai 2024 se verront attribuer le statut de MAP pendant une période de transition de 180 jours, ce qui leur permettra de s'adapter à ce nouveau modèle, tout en veillant à ce que les perturbations aux frontières soient atténuées. Les importateurs commerciaux pourront toujours obtenir la mainlevée avant le paiement des droits et taxes pendant la période de transition, alors qu'ils s'efforcent de satisfaire à l'exigence de garantie financière.

L'ASFC est consciente de l'investissement important que représente la GCRA pour l'industrie et pour le gouvernement du Canada dans son ensemble. À ce titre, nous voulions aussi profiter de l'occasion pour vous informer que nous avons l'intention d'annoncer cette dernière mise à jour de la GCRA par le biais d'un communiqué de presse cette semaine. Au même moment, nous afficherons plus d'information sur notre site Web que nous vous encourageons à consulter une fois qu'elle sera disponible.

L'Agence continuera de tenir ses partenaires de la chaîne commerciale informés par le biais de nos groupes de travail, nos webinaires, nos médias sociaux, nos listes de distribution par courriel et de notre site Web.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre soutien continu à l'égard de la GCRA.

Sincèrement,

La mobilisation de la GCRA